# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 février 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

### LA QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DOUGLAS (NANAÏMO-COWICHAN-LES ÎLES)
—LES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE ET DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES
MINES ET DES RESSOURCES AU SUJET DE
L'EAU

### [Traduction]

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'un point qui touche les droits et les privilèges de tous les députés. Mardi dernier, le 24 février, comme en témoigne le hansard à la page 4008, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré:

Je réaffirme avec insistance qu'il est interdit de vendre de l'eau aux États-Unis sans l'autorisation du gouvernement du Canada. Le gouvernement ne songe aucunement à autoriser de telles transactions.

A peu près au même moment, le premier ministre a fait une déclaration sur la question de l'exportation de l'eau aux États-Unis, qui a paru dans le *Star* de Toronto du 25 février sous la chronique de M. Gerald McDuff. Cette déclaration avait été faite à Ottawa. Elle se lit en partie ainsi:

Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a déclaré hier soir qu'il serait disposé à vendre des ressources de pétrole, de gaz et d'eau du Canada si des études révèlent qu'elles sont excédentaires.

## On dit aussi dans l'article:

M. Trudeau a dit aux étudiants qu'il y avait du «danger à être trop accapareur» en matière de ressources naturelles.

# L'article poursuit:

D'après M. Trudeau, il est évident que le Canada ne peut utiliser toute son eau pure.

#### En voici un autre extrait:

Le gouvernement, a dit M. Trudeau, a une bonne idée des réserves pétrolières mais une idée très vague de ses ressources hydrauliques. Le gouvernement étudie l'étendue de nos richesses en eau.

«Je ne voudrais pas faire le chien du jardinier à ce sujet. Mais si personne ne s'en sert, pourquoi ne pas en tirer de l'argent sonnant?»

Nous avons deux déclarations. Nous en avons une où le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a affirmé à la Chambre qu'il n'y aurait pas d'exportation d'eau sans le consentement du gouvernment et que ce dernier n'avait aucunement l'intention d'accorder son approbation, et nous avons celle du premier ministre qui a dit en dehors de la Chambre que nous avons beaucoup plus d'eau que nous ne pourrons jamais en utiliser, et que nous devrions être disposés à vendre ce surplus d'eau pour de l'argent liquide. Je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'un geste de mépris envers le Parlement.

# Des voix: Oh, oh!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a induit la Chambre en erreur par ce qu'il a dit mardi dernier ou le premier ministre a tenté d'induire les Canadiens en erreur lorsqu'il a dit que nous avions un surplus d'eau et que nous devrions être disposés à le vendre. A mon avis, la Chambre ne devrait pas se laisser traiter avec un tel dédain.

### • (2.10 p.m.)

Si Votre Honneur décide qu'il y a matière, à première vue, à soulever la question de privilège, je suis disposé à présenter une motion en vue du renvoi de ces déclarations contradictoires, touchant l'exportation d'eau, au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, afin que le premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources puissent y exposer les grandes lignes définitives de la politique des eaux du Canada.

M. l'Orateur: Le député a donné préavis à la présidence de la question qu'il voulait soulever. Je peux l'assurer que j'y ai mûrement réfléchi. Par ailleurs, il est toujours difficile de décider si la question de privilège se pose en fonction des précédents et de l'usage à la Chambre des communes. Le député, comme tous ses collègues, sait que la présidence ne peut juger que dans les cas extrêmes s'il y a, à première vue, matière à soulever la question de privilège parce qu'on a porté atteinte aux privilèges d'un député ou de la Chambre en général.

Les circonstances qu'évoque le député devraient, à mon avis, être considérées comme un motif de débat entre deux membres du gouvernement, ou peut-être entre le gouvernement et l'opposition.

Pour ma part, je doute sérieusement que le grief puisse être soumis, pour étude et délibération, au comité dont a parlé le député. Il